



Ottawa, le 10 octobre 1952

EXCELLENCE,

Par votre lettre en date de ce jour, Vous m'avez fait parvenir ce qui suit:

TELECOMMUNICATIONS

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement italien a agréé les propositions du Gouvernement canadien et que le traité et les protocoles ainsi que la présente réponse constitueront un accord entre les deux Gouvernements, qui entrera en vigueur dans un délai de trente jours à compter d'aujourd'hui.

Signed at London, October 1, 1952

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence l'expression de ma très haute considération.

SUMMARY

DE GASPARD

In force October 1, 1952

	PAGE
Text of the Agreement.....	4
Annex to the Agreement.....	6

TELECOMMUNICATIONS

ACCORD SUPPLÉMENTAIRE

Signé à Londres le 1^{er} octobre 1952

En vigueur le 1^{er} octobre 1952

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Presse
Queen's Printer and
Controller of Stationery
Ottawa, 1951

Price: 25 cents

Price: 25 cents